



REGLEMENT PARTICULIER DES COURSES DE COTE KARTING 2019 TYPE COURSE CLUBS

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'ASK BTP NICE (07/69) et l'Association CORSICA RALLYE organisent le **SAMEDI 1^{ER} JUIN 2019**

Une épreuve : 1ere COURSE DE COTE CLUB

Intitulée : **1ère COURSE DE COTE CORSE EXTREME SUD**

Le présent règlement a été approuvé par la Commission Régionale de Karting le 8 mars 2019..... et Enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° K 78 en date du 19 mars 2019

: Cette épreuve sera organisée sur 1 journée

ARTICLE 2 - PROGRAMME DE L'EPREUVE

21 Horaires :

Clôture des engagements le 28/05/2019 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

21.1 Les vérifications administratives et enregistrement du matériel auront lieu au Parc départ
Le 31 Mai 2019

Administratif	de 14h.00 à 18h00
Enregistrement Matériel	de 14h 15 à 18h00

Le 1^{er} Juin 2019

Administratif	de 07 h 00 à 08 h 15
Enregistrement Matériel	de 07 h 15 à 08 h 30

22 Essais

Nombre ; il est prévu 2 montées d'essai le samedi matin, sauf cas de force majeure, dont une Obligatoire (1ère montée non chronométrée)

Les essais auront lieu de 09h00 à 09h30, de 10h00 à 10h30 et 11h00 à 11h30. Le **SAMEDI 1^{ER} JUIN 2019**

23 Course

La compétition commencera à partir de 13h 30..., le 1^{er} Juin 2019.....

Elle s'effectuera en 2 montées. Seul le meilleur temps sera retenu pour le classement (sauf cas d'ex aequo - voir article 10). Samedi. 1^{er} Juin 2019 , sous peine de se voir refuser le départ.

Réunion des officiels de l'épreuve sur la ligne de départ le samedi 1^{er} Juin 2019 à 12h45

ARTICLE 3 – PILOTES ADMIS

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition ou d'entraînement ou d'un titre de participation Course Clubs en cours de validité et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence **internationale** délivrée par une ASN étrangère.

Le droit d'engagement est fixé à 90€..... € à régler auprès de l'organisateur ASKBTP

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ADMISSION DES KARTS

Epreuve interdite aux moins de 15 ans.

Le nombre de karts admis est fixé à 80 ..

Cette épreuve est autorisée uniquement aux karts des catégories suivantes :

KZ2, ROTAX MAX, SENIIR, MASTER, OPEN, TTI (autres à préciser) interdit aux (à préciser) Pneumatiques : **homologués CIK-FIA - Prime ou Option.**

ARTICLE 5 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

L'épreuve aura lieu sur la D 459 et le C.C sur les communes de SOTTA(CORSE) sur **une longueur de 2 kms 300.**L'ordre des départs se fera dans l'ordre décroissant des numéros.

ARTICLE 6 - MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Le parcours sera conforme aux dispositions prévues par le RTS Montée et course de Côte.

ARTICLE 13 - OFFICIELS

Directeur de Course : **Evelyne COMOGLIO**

Licence n°**161804**

Commissaire sportif : **Luc DENIZOT**

Licence n°**218675**

Responsable Commissaires : **Laure LAMBOGLIA**

Licence n°**40190**

Commissaire Technique : **René NENCIONI**

Licence n°**95555**

Médecin : Dr CAJAT Benoit

Article 14 - Contrôle Antidopage

Un Contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue de l'épreuve ou au cours des essais ».

Tout changement d'information doit faire l'objet d'un courrier à la F.F.S.A.

Date et Visa ASK,

Date et Visa CRK,

Date et Visa CRSA,

Date et Visa FFSA